



## > Les revenus des ménages du nord lorrain : “boostés” par les salaires frontaliers

En Lorraine en 2006, 925 000 ménages fiscaux ont déclaré un revenu total de 27,6 milliards d'euros. Parmi eux, 37 500 ménages ont déclaré aux services fiscaux français environ un milliard d'euros de l'étranger en tant que revenus exonérés. Ces revenus déclarés et exonérés, essentiellement issus d'une activité professionnelle exercée au Luxembourg, représentent la moitié des revenus d'activité effectivement perçus dans ce pays par les frontaliers lorrains. À partir d'une évaluation basée sur les fichiers de la sécurité sociale du Luxembourg (IGSS), les frontaliers lorrains au Luxembourg reçoivent environ deux milliards d'euros de salaires nets au cours de la même année. Les fichiers fiscaux fournissent donc une image biaisée des revenus d'activité des ménages dans le nord lorrain où le travail frontalier est géographiquement concentré. Pourtant, fournir une description réaliste de la richesse des habitants dans les territoires est riche d'enjeux. Dès lors, un exercice de redressement des statistiques fiscales s'impose. Il en ressort que le renforcement du nord lorrain observé à travers les phénomènes de polarisation de l'emploi et des flux domicile-travail est confirmé par l'analyse des revenus d'activité des ménages.

**L**es frontières nationales produisent entre autres des discontinuités statistiques. Ainsi, la connaissance des revenus en zone frontalière luxembourgeoise en pâtit. Le recours aux fichiers de la sécurité sociale luxembourgeoise, en complément des fichiers fiscaux français, permet de rétablir une image statistique plus fidèle à la réalité. Les indicateurs économiques du nord Lorraine en termes de revenus des ménages en ressortent plus favorables et le territoire plus attractif.

### Des salaires perçus dans le Grand-Duché

Selon la sécurité sociale luxembourgeoise (IGSS), les frontaliers lorrains ont reçu une masse salariale mensuelle brute de 195 millions d'euros au cours du mois de septembre 2007, soit près de 2 800 euros par travailleur fronta-

lier. Moyennant deux hypothèses - à expertiser dans des travaux futurs - que sont l'absence de saisonnalité des revenus salariaux et la présence continue des salariés tout au long de l'année, une masse financière annuelle peut être évaluée. La soustraction des cotisations sociales salariales et la rétopolation entre 2007 et 2006 (en fonction du nombre de frontaliers lorrains au Luxembourg) permettent de déduire une masse salariale nette en 2006 de 1 950 millions d'euros, comparable conceptuellement aux informations issues des déclarations fiscales de la même année.

Il apparaît que près de la moitié, environ 950 millions d'euros, de cette masse salariale nette, est renseignée dans les déclarations fiscales françaises en tant que revenus exonérés perçus à l'étranger. L'autre moitié échappe à tout renseignement fiscal en France.

## ... qui se traduisent soit par des revenus exonérés

Seule une partie des revenus d'activité perçus au Luxembourg apparaît dans les déclarations fiscales en France. En raison du mécanisme de taux effectif sur revenu mondial (cf. encadré), seuls les ménages percevant conjointement des revenus issus d'une activité réalisée sur le sol national sont amenés à renseigner ces sommes au titre de revenus exonérés. Elles s'élèvent à environ 950 millions d'euros et proviennent de 37 500 ménages. Ces ménages sont donc très majoritairement des couples biactifs, les deux conjoints travaillant de part et d'autre de la frontière française. D'autres configurations, moins fréquentes, sont toutefois possibles, dès lors qu'un ou plusieurs enfants du ménage exerce(nt) une activité professionnelle sur le sol national ou sur celui du Grand-Duché. Globalement, ces ménages composés de 113 000 personnes abritent donc au minimum 37 500 travailleurs frontaliers.

Ces ménages sont géographiquement concentrés. Ils résident pour 90% d'entre eux dans 200 communes. Les proportions de ménages bénéficiant de revenus issus de l'étranger sont les plus élevées dans une trentaine de communes du nord de la Lorraine, entre un tiers et deux

tiers (de 0,38 à 0,61 sur la carte) de l'ensemble des ménages. Les cinq plus grosses masses financières déclarées et exonérées sont localisées dans les communes de Thionville, Metz, Hestroff, Yutz et Villerupt.

## ... soit par des revenus nuls dans les déclarations fiscales

Les autres revenus, d'au maximum 25 000 actifs occupés au Luxembourg, échappent à tout renseignement dans les documents fiscaux français car inutiles au calcul du taux effectif sur revenu mondial. Il s'agit donc essentiellement d'actifs occupés au Luxembourg étant célibataires ou appartenant à des ménages dont la ou les rémunérations frontalières constituent le seul revenu, que le conjoint du travailleur frontalier soit inactif ou lui-même frontalier au Luxembourg. Pour ces ménages, le non-renseignement du ou des revenus issus du Luxembourg a pour conséquence qu'aucun revenu n'est renseigné dans leur déclaration fiscale. Ceci est confirmé par le fait que la centaine de communes affichant les proportions les plus élevées de ménages fiscaux à revenus nuls (entre 0,07 et 0,24 sur la carte) sont situées essentiellement dans la zone frontalière au Luxembourg. Ils s'ajoutent à ceux disposant réellement de revenus nuls et probablement dans des situations de pauvreté.

Finalement, les fortes densités de ménages fiscaux à revenus nuls et de ménages fiscaux déclarant des revenus exonérés en provenance de l'étranger se juxtaposent en Lorraine nord.

## Des taux de redressement statistique élevés au nord

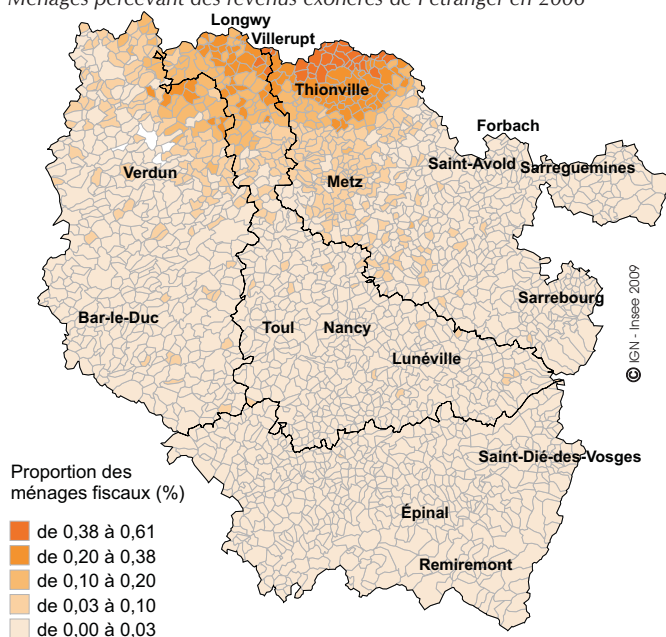
Environ la moitié des revenus d'activité perçus au Luxembourg ne sont pas renseignés dans les déclarations fiscales françaises. Cette sous-estimation, évaluée par différence entre les salaires frontaliers issus des fichiers de l'IGSS et les revenus exonérés décrits plus haut, est localisable au canton de résidence des ménages. En la rapportant au revenu cantonal total déclaré, des taux de correction peuvent être estimés à ce niveau territorial. Les plus élevés, supérieurs à 40% (de 0,41 à 0,45 sur la carte), se situent dans les cantons de Fontoy et Villerupt, puis entre 20% et 30% dans ceux de Longwy, Mont-Saint-Martin, Herseange et Cattenom. Pour l'ensemble de la région lorraine, le taux de redressement s'élève à 3,5%.

## ... pour une nouvelle cartographie des revenus lorrains

En Lorraine en 2006, 925 000 ménages fiscaux ont déclaré un revenu to-

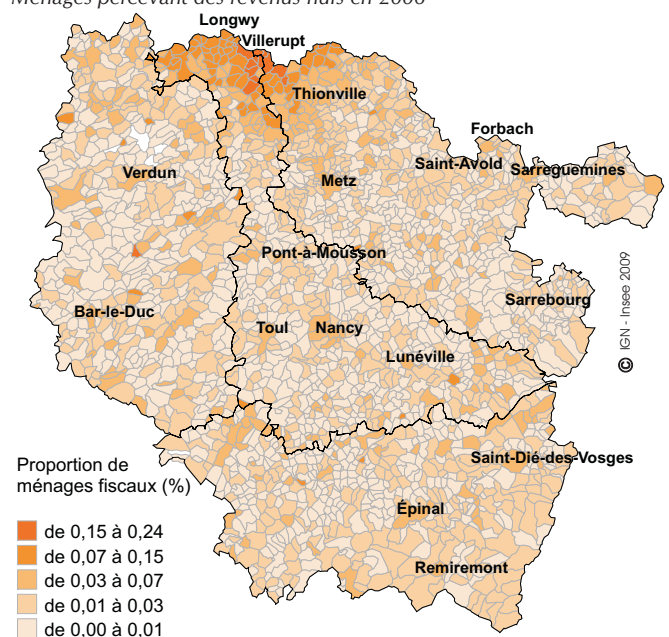
### 90% des revenus exonérés dans 200 communes

Ménages percevant des revenus exonérés de l'étranger en 2006



### Des revenus nuls qui "dissimulent" des revenus frontaliers

Ménages percevant des revenus nuls en 2006



Source : DGI, revenus fiscaux des ménages

tal de 27,6 milliards d'euros. Celui-ci est composé aux deux tiers de salaires, au quart de retraites et pensions, les 10% restants étant constitués de bénéfiques et d'autres revenus. Alors que la carte des revenus fiscaux non redressés décrit un nord lorrain en retrait, la nouvelle cartographie, après prise en compte du redressement des revenus frontaliers, révèle au contraire une zone amarrée à la création de richesses luxembourgeoise. Les flux financiers de revenus d'activité confirment le constat du renforcement du nord lorrain et des polarisations croissantes de l'emploi et des flux domicile-travail.

Ainsi, le redressement réalisé impacte considérablement un groupe de six cantons (Fontoy, Herserange, Longuyon, Longwy, Mont-Saint-Martin et Ville-rupt), dont le revenu moyen par unité de consommation (UC) passe au-dessus de la moyenne régionale et se

hisse dans le premier tiers des cantons selon ce critère, alors que leur situation initiale (avant redressement) était nettement moins favorable. Deux autres cantons, Cattenom et Thionville initialement bien positionnés, se retrouvent parmi ceux disposant des revenus moyens des ménages les plus élevés de la région. Tous sont caractérisés par une proportion élevée de frontaliers au sein de leur population active.

### Environ 7% des revenus lorrains issus du Luxembourg

Cette nouvelle cartographie signale aussi la dépendance qu'entretient le territoire nord lorrain avec l'économie du Grand-Duché, dont la part des revenus frontaliers dans l'ensemble des revenus d'activité et de remplacement est un indicateur. Si cette part s'élève à 6,7% pour l'en-

semble de la Lorraine, et même 10% sur le seul champ des salaires, elle dépasse les 50% dans certains cantons (Cattenom, Fontoy, Ville-rupt). De plus, cette captation de revenus issus de l'extérieur engendre, par leur dépense sur le territoire, des emplois et des revenus dans l'économie dite résidentielle. La dépendance territoriale s'accompagne aussi d'une dépendance des ménages résidant dans le nord Lorraine, variable selon que les revenus frontaliers constituent ou non l'intégralité des revenus de ces ménages. De tels phénomènes doivent être étudiés d'autant plus que la croissance luxembourgeoise est aujourd'hui menacée dans le contexte d'une crise financière et économique.

■ Gérard MOREAU

Remerciements à l'IGSS pour la fourniture de son fichier des salariés frontaliers lorrains

### Imposition à la source au Luxembourg et taux effectif en France

Les rémunérations qui correspondent aux activités exercées hors de France sont imposables au lieu d'exercice de l'activité. Elles doivent néanmoins être déclarées en France, soit pour y être imposées en second, soit pour calculer l'impôt exigible selon la règle dite du "taux effectif". Dans le premier cas, la France élimine la double imposition en imputant un crédit d'impôt égal au maximum à l'impôt français.

Le problème de sous-évaluation des revenus dans les zones frontalières lorraines se pose es-

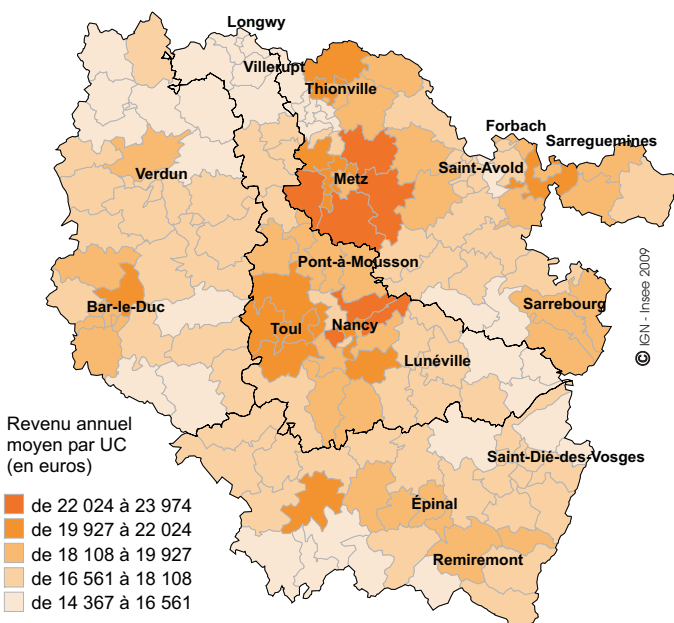
sentiellement avec le Grand-Duché, la convention fiscale franco-luxembourgeoise se fondant sur la règle du taux effectif. Il en découle que de nombreuses rémunérations frontalières, quand elles constituent les seuls revenus du ménage, échappent à toute déclaration. Mais, lorsque le ménage est composé d'un actif frontalier et d'un actif occupé sur le territoire lorrain, le revenu perçu à l'étranger doit être déclaré pour calculer l'impôt exigible selon la règle dite du taux effectif. Selon cette règle, l'impôt est calculé sur la somme des deux revenus, appelé revenu mon-

dial, mais seulement dû au prorata du revenu imposable en France sur le revenu mondial.

Avec l'Allemagne et la Belgique, accueillant respectivement 25% et 5% des frontaliers lorrains, les dispositions sont celles de l'imposition en second et de la demande d'exonération de l'imposition à la source. Dès lors, les revenus des travailleurs frontaliers dans ces deux pays sont systématiquement déclarés quelle que soit la configuration du ménage concerné.

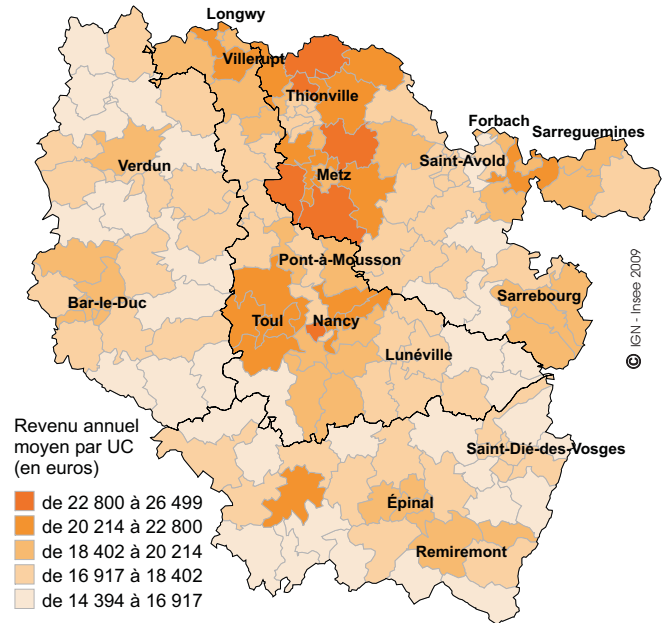
### Un nord lorrain en retrait

Revenu non redressé des ménages lorrains en 2006



### Des revenus bien positionnés dans le nord lorrain

Revenu redressé des ménages lorrains en 2006



Source : DGI, revenus fiscaux des ménages ; IGSS, fichier des salaires



## Savoir plus :

- Recensement 2006 : une croissance faible et limitée aux espaces périurbains - Économie Lorraine n°153 - Janvier 2009

- La concentration de l'emploi dans le Sillon mosellan - Économie Lorraine n°142 - Septembre 2008

- Site internet : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

### Redressement "global" des revenus fiscaux

Le redressement réalisé ici est "global" et porte sur les revenus fiscaux déclarés. Ces revenus fiscaux déclarés englobent essentiellement des revenus d'activité et de remplacement (salaires, chômage, retraites, bénéfices industriels et commerciaux, revenus fonciers). L'appariement des fichiers fiscaux français et de la sécurité sociale luxembourgeoise (IGSS) au niveau individuel n'est pas envisageable pour des raisons de confidentialité et de secret statistiques. Il est donc réalisé au niveau cantonal, en additionnant pour l'ensemble des ménages fiscaux y résidant, les revenus renseignés dans les déclarations fiscales françaises et les salaires reçus au Luxembourg mais non déclarés, à partir des fichiers de l'IGSS. La distribution des revenus des ménages après redressement n'est donc pas accessible. Le traditionnel indicateur qu'est le revenu par unité de consommation (UC) **médian** par canton doit être remplacé par le revenu par UC **moyen** qui ne nécessite pour son estimation que la somme des revenus et le nombre total d'UC.

Ministère de l'Économie,  
de l'Industrie et de l'Emploi

**Insee**

**Institut National de la Statistique  
et des Études Économiques**

**Direction Régionale de Lorraine**

15, rue du Général Hulot

CS 54229

54042 NANCY CEDEX

Tél : 03 83 91 85 85

Fax : 03 83 40 45 61

[www.insee.fr/lorraine](http://www.insee.fr/lorraine)

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**

Jean-Paul FRANÇOIS

Directeur régional de l'Insee

**COORDINATION RÉDACTIONNELLE**

Christian CALZADA

Gérard MOREAU

**RESPONSABLE ÉDITORIAL ET**

**RELATIONS MÉDIAS**

Brigitte VIENNEAUX

**RÉDACTRICE EN CHEF**

Agnès VERDIN

**SECRÉTARIAT DE FABRICATION**

**MISE EN PAGE - COMPOSITION**

Marie-Thérèse CAMPISTROUS

Marie-Odile LAFONTAINE

ISSN : 0293-9657

© INSEE 2009

## Les revenus des ménages, une image des territoires

En période d'après-crise sidérurgique, les frontaliers lorrains étaient surtout des actifs "choisissant" de résider en France mais "contraints" d'occuper un emploi au Grand-Duché de Luxembourg. Désormais, ce sont davantage des actifs "choisissant" un emploi au Grand-Duché, mais, ne parvenant à s'y loger, "contraints" d'habiter en France. Les territoires lorrains sont devenus des terres d'accueil de ces frontaliers, aujourd'hui aussi nombreux que les sidérurgistes des années 60, et dont le nombre devrait doubler à l'horizon 2030.

Pourtant, leurs revenus n'étaient jusqu'alors que très partiellement pris en compte dans les chiffres officiels, renvoyant l'image de territoires nord-lorrains accueillant majoritairement des populations démunies. Cette image négative et dévalorisante, pour des investisseurs à la recherche de territoires à fort potentiel, doit être corrigée.

En intégrant dorénavant la totalité des revenus "salariaux" perçus par nos frontaliers au Grand-Duché, il apparaît, bien au contraire, que ces territoires accueillent des habitants dont les revenus moyens sont supérieurs à la moyenne régionale, voire nationale. L'hypermarché AU-CHAN à Mont-Saint-Martin confirme ce fait : il dégage le plus important chiffre d'affaires des hypermarchés lorrains.

La mesure d'un revenu disponible, intégrant donc des prestations sociales, et non d'un revenu fiscalement déclaré, nécessiterait un redressement supplémentaire. En 2008, le Grand-Duché de Luxembourg a versé environ 250 millions d'euros de prestations familiales à ses actifs frontaliers français, répartis pour 70% en allocations familiales, et pour 30% en allocation d'éducation, de congé parental et boni enfant. Par ailleurs, s'ajoutent les revenus de 1 800 fonctionnaires internationaux, travaillant au Grand-Duché et résidant en France, estimés entre 50 et 150 millions d'euros, déclarés aux communautés européennes, et non pris en compte tant au Luxembourg qu'en France. L'impact financier et économique global du Grand-Duché de Luxembourg sur ses territoires frontaliers est aujourd'hui comparable à celui de l'économie francilienne sur ses territoires voisins. Cependant, en Lorraine, s'il profite au développement d'une économie résidentielle dynamique, il ne participe pas au financement du budget des collectivités locales. Chaque actif frontalier induit un manque à gagner en équivalent TP (taxe professionnelle) dans les recettes des collectivités qui l'accueillent. Pourtant, les collectivités françaises doivent financer les équipements, les services, la qualité de l'environnement urbain, permettant de répondre aux demandes très qualitatives de ces frontaliers bien solvabilisés. Une prochaine étude pourrait confirmer ce phénomène d'appauvrissement des collectivités territoriales du nord lorrain.

■ **Aurélien BISCAUT,**  
**AGAPE - Agence d'urbanisme Lorraine Nord**



agence d'urbanisme Lorraine Nord

*Créée en 2000 sur les fondations de l'Observatoire de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Logement du Bassin de Longwy existant depuis 1993, l'AGAPE est l'organisme permanent de conseil et d'étude des intercommunalités de l'arrondissement de Briey et du Pays-Haut - Val d'Alzette en matière d'aménagement et d'urbanisme. Elle assiste les collectivités publiques dans la conception et la mise en œuvre de politiques d'aménagement dans la limite de ses statuts. Elle tire sa spécificité, au sein du réseau des Agences d'Urbanisme, du périmètre transfrontalier de ses observations, de son implication dans la gouvernance transfrontalière, du polycentrisme de son territoire d'intervention.*